PROJET DE DEFRICHEMENT – DOMAINE DU VALLON DE ROUGIES

Note de présentation

Préambule

Cette note très synthétique a pour objectif de présenter le projet ; la surface à défricher étant supérieure à 0.5ha, le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (rubrique 47a « Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare »)

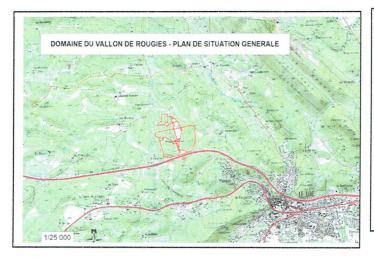
Contexte du projet

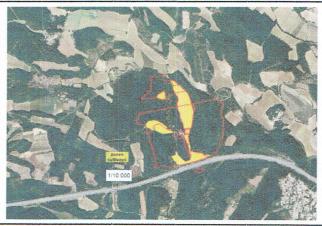
La propriété de 45ha a été acheté par la SCI FILOGIU le 26 novembre 2020 à M. BESTAGNO et Mme SOLER GARCIA. La SCI est représentée par M. FIGHIERA Stephen.

Il s'agit d'un domaine viticole de 9.6ha, possédant également 35ha de bois ; ces derniers font l'objet d'un PSG qui vient d'être déposé au CNPF pour agrément. Une partie des vignes est classée en A.O.P, ce classement concernant également certaines zones actuellement boisées (expertise foncière PICHOT / AUROUZE d'octobre 2020).

Le domaine a pour objectif d'étendre la zone agricole pour obtenir à termes une quinzaine d'hectares de vignes en mettant en exploitation les zones classées en AOP.

La partie agricole du domaine sera exploitée par la SCEA CHATEAU DEL CAPO, également représentée par M. FIGHIERA Stephen.





En jaune, zone actuellement cultivées : 9.6ha

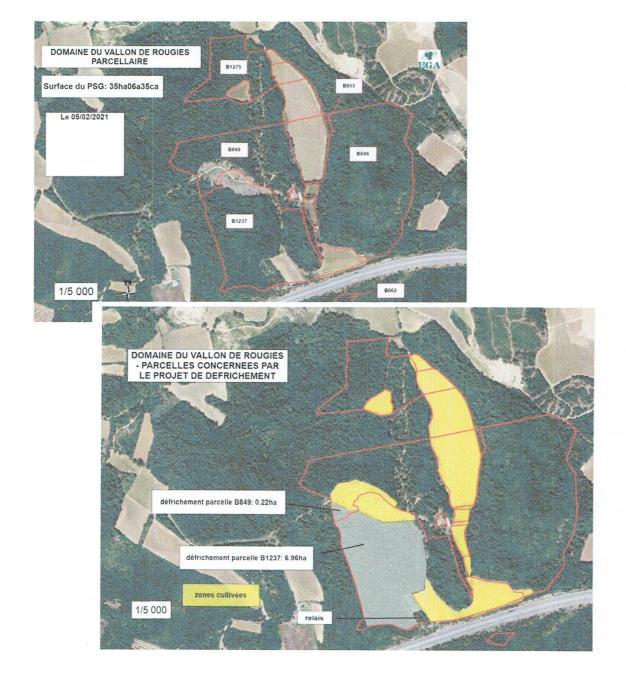
Le projet

Comme mentionné précédemment, nous souhaitons optimiser le potentiel viticole de la propriété et arriver à une surface exploitable en viticulture d'une quinzaine d'hectares. Pour arriver à cet objectif, nous souhaitons donc défricher 7.2ha situés sur une zone AOP et permettant de faire la jonction entre deux zones aujourd'hui en vignes.

Ce défrichement concerne pour partie deux parcelles :

- La parcelle B 849 (8ha05a62ca) pour 0ha22a
- La parcelle B 1237 (12ha05a38ca) pour 6ha96a

La surface concernée par ce défrichement est actuellement occupée par une futaie adulte de pin d'Alep sur un taillis mixte de chêne vert / chêne pubescent. Les parcelles sont classées en zone N au PLU de la commune du LUC en PROVENCE.



Les enjeux environnementaux présents

Enjeux paysagers

La zone concernée par le projet n'est pas visible depuis l'autoroute ; néanmoins, un écran végétal sera conservé en limite de parcelle. La zone fait partie d'un vaste plateau sur lequel alternent des vignes existantes et des zones boisées. Le projet ne dénaturera donc pas le paysage.

Par ailleurs, la zone étant située sur un plateau et éloignée de tout vallon pouvant alimenter le réseau hydraulique, le projet n'aura pas d'incidence sur les eaux.



Enjeux faunistiques ou floristiques

La zone n'est pas concernée par un zonage réglementaire ou contractuel. Aucune espèce végétale protégée n'est inventoriée. En revanche, la totalité de la propriété est concernée par l'enjeu « tortue d'Hermann », avec un niveau « notable » de sensibilité à la présence de l'espèce (*Tortues présentes en densité moyenne à forte mais avec une reproduction peu dynamique*).

Il s'agit donc de l'enjeu environnemental majeur à prendre en compte dans le projet.

Prise en compte de l'enjeu « tortue d'Hermann »

Afin d'éviter la destruction d'individus, nous proposons le protocole d'intervention suivant :

1ère phase : coupe rase des bois

Cette phase se fera en période d'hivernation (début Novembre / début Mars). Nous proposons la création de cloisonnements de 4m de large, espacés de 15m environ. Ils seront réalisés par débroussaillage de la végétation en prenant soin d'intervenir à une vingtaine de cm du sol afin de ne pas impacter d'éventuelles tortue en hibernation.

Les pins seront coupés puis débardés en arbre entier bord de piste en utilisant les cloisonnements comme voie de débardage afin de réduire la surface roulée par les engins et risquer d'écraser des

tortues. Les bois seront ensuite découpés en rondins pour être évacués et les branches seront broyées sur place à l'aide d'un broyeur de branches.

Les chênes seront abattus et mis en fagots sur place pour être ensuite débardés, toujours en utilisant les cloisonnements sur lesquels les rémanents auront été préalablement disposés en cordon pour y être écrasés lors du passage des engins de débardage.

Une fois la totalité des bois débardés et évacués, il sera réalisé un broyage sommaire du reste de la végétation et des cloisonnements en conservant le broyeur à 20cm du sol environ.

2ème phase : Dessouchage

Cette phase se déroulera hors période d'hibernation (Juin / Juillet) afin que les individus éventuellement présents puissent être détectables. Elle se fera dans la continuité après le passage préalable d'un écologue agréé avec son chien sur la zone à défricher pour repérer et collecter les tortues présentes sur la zone. La méthodologie d'inventaire, la méthode de prélèvement ainsi que les modalités pour relâcher les individus collectés seront décidés par l'écologue.

Les travaux consistent en un décapage au bull permettant d'enlever les souches des arbres coupés lors de la 1ère phase. ; le moment du passage de l'engin sur la zone venant d'être inventoriée sera décidé par l'écologue. Les souches seront mises en andains et récupérées à la pelle mécanique pour être stockées bord de piste et broyées ou évacuées. La collecte des souches se fera au fur et à mesure afin que des tortues ne viennent s'abriter sous les andains.

3ème phase : préparation du sol à la mise en culture

Il s'agit de finir de décaper le terrain et de préparer les futures lignes de plantation par sous-solage sur environ 40cm de profondeur. Cette phase pourra être réalisée à l'automne / hiver suivant le dessouchage, la zone préalablement travaillée n'étant plus devenue accueillante pour l'hibernation des tortues.

<u>En complément</u> de ce protocole qui permettra d'éviter la destruction d'individus, nous nous engageons à mettre en œuvre une sylviculture (cf. PSG) favorisant l'habitat des tortues sur le reste de l'espace boisé de la commune (environ 28ha), à savoir :

- Ne pas pratiquer de coupe rase
- Conserver la diversité des essences et intervenir « pied à pied » dans les cépées du taillis.
- Ouvrir le milieu par petites poches en ôtant les pins et en permettant à la lumière d'arriver au sol
- Conserver des buissons arbustifs sur les poches peu boisées
- Conserver des touffes arbustives aux abords des vignes qui représentent naturellement un milieu ouvert, propice aux tortues.
- Ne pas pratiquer de coupe en dehors de la période d'hibernation.

Le 10/03/2021 : Stephen FIGHIERA, gérant de la SCI FILOGIU.